

CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE LA BRIGUE

Séance du samedi 2 septembre 2017, 16h30

Procès-verbal

PRESENTS : (13)

Daniel ALBERTI, Jean-Marie SCHIAVOLINI, Pierre Joseph GAGLIO, Santino PASTORELLI, Robert ALBERTI, Cécile BOSIO, Marie-Michèle CARLETTO, Pierre-Auguste MORANDO, Philippe ROCHETTE, Jean-Jacques DELLEPIANE, Agnès FRANCA, Bernard GASTAUD, Alain LANTERI-MINET.

ABSENT AYANT DONNE POUVOIR : (1)

Christian TURCO (pouvoir à Daniel ALBERTI)

ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile BOSIO

Début de séance : 16h30

Daniel ALBERTI, maire de La Brigue, ouvre la séance.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents, indique que le quorum est atteint et demande au Conseil Municipal de signer le procès-verbal de la séance précédente.

Il donne lecture de l'ordre du jour. Il précise que le point n°7 « SOLIHA – attribution de subventions » est retiré de l'ordre du jour.

Il fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. Madame Cécile BOSIO, seule candidate, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire informe le conseil municipal qu'aucune décision n'a été prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Election du 1^{er} adjoint au Maire

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Par lettre reçue en Préfecture le 21 juin 2017, Monsieur Dominique JOSSEAUX, 1^{er} Adjoint au Maire, informait le Préfet de son intention de démissionner du Conseil municipal de La Brigue pour des raisons personnelles (départ de la commune).

Par lettre du 18 juillet 2017, reçue en mairie le 27 juillet 2017, le Préfet des Alpes-Maritimes informait Monsieur le Maire de La Brigue qu'il avait accepté la démission de Monsieur JOSSEAUX.

En application de l'article L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de procéder à son remplacement ou, à défaut, de délibérer sur la suppression d'un poste d'adjoint au Maire.

Le Maire propose de conserver le nombre actuel d'adjoints au Maire et demande au conseil municipal de désigner un nouveau 1^{er} adjoint.

Sont candidats :

- Jean-Marie SCHIAVOLINI
- Agnès FRANCA

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

- ✓ 14 inscrits
- ✓ 13 votants
 - ✓ Jean-Marie SCHIAVOLINI : 9 voix
 - ✓ Agnès FRANCA : 4 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a élu 1^{er} adjoint au Maire par vote à bulletin secret Jean-Marie SCHIAVOLINI.

2. SIVOM – désignation d'un représentant titulaire

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un membre titulaire pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Roya suite à la démission de Monsieur Dominique JOSSEAUX du conseil municipal et anciennement désigné pour représenter la commune.

Est candidat : Jean-Marie SCHIAVOLINI

Le résultat du vote au bulletin secret est le suivant :

- 14 inscrits
- 13 votants
- Blancs : 3
- Jean-Marie SCHIAVOLINI : 10 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a élu Jean-Marie SCHIAVOLINI par vote à bulletin secret pour représenter la commune au comité syndical du SIVOM de la Roya.

3. CAO – désignation des représentants de la commune

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire une nouvelle commission d'appel d'offres suite à la démission de Monsieur Dominique JOSSEAUX du conseil municipal. Pour rappel, il était désigné membre titulaire de la commission élue par délibération n°DL14_18 du 18 avril 2014.

L'élection doit se dérouler au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste (scrutin de liste).

Sont candidats :

Liste 1 :

Titulaires	Suppléants
- Jean-Marie SCHIAVOLINI	- Santino PASTORELLI
- Pierre-Joseph GAGLIO	- Philippe ROCHETTE
- Pierre-Auguste MORANDO	- Robert ALBERTI

Liste 2 :

Titulaire	Suppléant
- Jean-Jacques DELLEPIANE	- Alain LANTERI-MINET

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Liste 1 : 10 voix

Liste 2 : 4 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par vote à bulletin secret, a élu au scrutin proportionnel au plus fort reste pour constituer la commission d'appel d'offres :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
- Jean-Marie SCHIAVOLINI	- Santino PASTORELLI
- Pierre-Joseph GAGLIO	- Philippe ROCHETTE
- Jean-Jacques DELLEPIANE	- Alain LANTERI-MINET

4. CARF – désignation d'un membre pour représenter la commune au sein de commissions non réglementées.

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Par délibération n°DL14_44 du 31 mai 2014, le conseil municipal désignait les membres suivants au sein de différentes commissions non réglementées de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française :

Commissions CARF	Représentants
Commission Développement Economique	1 – Dominique JOSSEAUX 2 – Robert ALBERTI
Commission Aménagement de l'Espace et SCoT	1 – Dominique JOSSEAUX 2 – Robert ALBERTI
Commission Transport et Accessibilité	1 – Dominique JOSSEAUX 2 – Robert ALBERTI
Commission Coopération transfrontalière	1 – Dominique JOSSEAUX 2 – Robert ALBERTI

Suite à la démission de Monsieur Dominique JOSSEAUX du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein de ces commissions :

Sont candidats :

- 1) Commission développement économique :
Jean-Marie SCHIAVOLINI
Alain LANTERI-MINET
- 2) Commission Aménagement de l'Espace et SCOT :
Jean-Marie SCHIAVOLINI
Alain LANTERI-MINET
- 3) Commission Transport et Accessibilité :
Jean-Marie SCHIAVOLINI
Alain LANTERI-MINET
- 4) Commission coopération transfrontalière :
Jean-Marie SCHIAVOLINI
Alain LANTERI-MINET

Ont obtenu :

1. Commission développement économique :
Jean-Marie SCHIAVOLINI : 10 voix
Alain LANTERI-MINET : 4 voix
2. Commission Aménagement de l'Espace et SCOT :
Jean-Marie SCHIAVOLINI : 10 voix
Alain LANTERI-MINET : 4 voix
3. Commission Transport et Accessibilité :
Jean-Marie SCHIAVOLINI : 10 voix
Alain LANTERI-MINET : 4 voix
4. Commission coopération transfrontalière :
Jean-Marie SCHIAVOLINI : 10 voix
Alain LANTERI-MINET : 4 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne pour représenter la commune dans les commissions CARF en qualité de membre associé :

Commissions CARF	Représentant
Commission Développement Economique	Jean-Marie SCHIAVOLINI
Commission Aménagement de l'Espace et SCOT	Jean-Marie SCHIAVOLINI
Commission Transport et Accessibilité	Jean-Marie SCHIAVOLINI
Commission Coopération transfrontalière	Jean-Marie SCHIAVOLINI

5. ONF – Plan d'Aménagement Forestier de la zone Indivise

Rapporteur : Santino PASTORELLI

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le plan d'aménagement de la forêt indivise proposé par l'ONF pour la période 2017-2036.

Ce plan d'aménagement présente l'estimation prévisible annuelle moyenne récoltable correspondant à la mise en œuvre du programme de coupes. Cette récolte permet de réaliser l'effort de renouvellement retenu et l'amélioration des peuplements.

Le volume à l'hectare à prélever prévu par l'ONF pour cette période reste très proche de celui effectivement coupé lors de l'aménagement précédent. La légère augmentation proposée par l'ONF est liée à une volonté de décapitalisation dans les catégories bois moyens et gros bois. Le volume de bois annuel concerné s'élèverait à 1 483 m³ (1 420 m³ pour le précédent plan d'aménagement).

Or, afin de préserver la ressource et dans un objectif de précaution, la position de la municipalité est de fixer un volume annuel maximum à 1 000 m³ par an.

Les coupes concernées se réaliseront sur une surface légèrement inférieure à celle classée en sylviculture à l'aménagement précédent.

La commune de Triora est également concernée par ce plan et doit délibérer prochainement.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce plan d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE le plan d'aménagement forestier de la forêt communale indivise de La Brigue pour la période 2017-2036.
- PROPOSE de limiter à 1 000 m³ par an le volume de bois qui sera annuellement récolté dans cette forêt.

Bernard GASTAUD demande s'il est possible d'avoir les chiffres des ventes des années précédentes.

Daniel ALBERTI répond qu'il y a eu environ 400 m³ par an sur les trois dernières années.

Bernard GASTAUD répond qu'un tel document reste très théorique.

Daniel ALBERTI indique que seul le bois en bord de route se vend mais le risque est qu'il ne trouve pas preneur et qu'il se détériore totalement.

Jean-Jacques DELLEPIANE s'étonne car d'habitude le bois en bord de route se vend bien.

Daniel ALBERTI répond que rien ne se vend plus actuellement. L'ONF cite toujours la forêt de La Brigue comme étant la plus belle du département, mais aucune vente n'est réalisée sur le territoire communal, si ailleurs.

6. ONF – destination des coupes 2018

Rapporteur : Santino PASTORELLI

Le conseil municipal est appelé à se prononcer pour fixer la destination des coupes de bois de l'exercice 2018.

Il s'agit des coupes de bois suivantes :

Forêt	parcelle	Propositions de l'ONF
LA BRIGUE	27_b	Reportée pour 2023
LA BRIGUE	28_a	Reportée pour 2023
LA BRIGUE/TRIORA	29_a	Reportée pour 2023
LA BRIGUE/TRIORA	47_u	Vente sur pied ou en bois façonné

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention

- FIXE la destination des coupes de bois pour l'exercice 2018 de la manière suivante :

Forêt	parcelle	Propositions de l'ONF
LA BRIGUE	27_b	Reportée pour 2023
LA BRIGUE	28_a	Reportée pour 2023
LA BRIGUE/TRIORA	29_a	Reportée pour 2023
LA BRIGUE/TRIORA	47_u	Vente sur pied ou en bois façonné

Alain LANTERI-MINET demande les raisons du report proposé par l'ONF.

Bernard GASTAUD rajoute qu'il ne s'agit pas d'un report d'une année mais de 6 ans. Il souhaite que le motif soit invoqué.

Daniel ALBERTI indique qu'il s'agit certainement d'un problème de pousse. Les scieries demandent des bois de plus en plus gros et il est nécessaire de décaler.

Bernard GASTAUD répond qu'il s'abstiendra en raison de l'absence de motif réel de report.

7. Tableau des emplois

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Le conseil municipal est appelé à approuver le tableau joint à cette délibération.

La modification concernant la création de deux emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet afin de pouvoir nommer deux agents actuellement sur le grade d'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE la création d'un emploi de deux emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- APPROUVE le tableau des emplois joint à la délibération

8. SDEG – sortie de la Métropole Nice Côte d'Azur

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la sortie de la Métropole Nice Côte d'Azur du Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes.

Par délibération du 13 mars 2017, la Métropole Nice Côte d'Azur a approuvé à l'unanimité le principe de son retrait du SDEG 06, avec une effectivité en 2018.

Lors de sa réunion du 29 juin 2017, le comité syndical du SDEG 06 a émis un avis favorable au retrait de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Les communes membres du SDEG 06 sont amenées à se prononcer sur ce retrait.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 2 contre et 2 abstentions

- EMET un avis favorable au retrait de la Métropole Nice Côte d'Azur du SDEG 06.

Bernard GASTAUD demande les raisons et l'intérêt de ce retrait.

Daniel ALBERTI répond que l'intérêt de cette démarche n'est pas évident et qu'il est lié à l'évolution des compétences de la Métropole. Il rajoute que l'avenir du SDEG est incertain.

Alain LANTERI-MINET indique qu'effectivement la démarche n'est pas claire.

9. CARF – rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (INFORMATION)

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Le Maire indique au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a transmis aux communes membres le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Maire informe les conseillers municipaux que ce rapport est disponible en mairie et qu'il est mis à la disposition des administrés.

Le Conseil municipal ACTE avoir eu cette information.

Alain LANTERI-MINET demande si c'est bien la CARF qui s'occupe des encombrants car il arrive que plusieurs gros équipements soient entreposés en même temps et qu'ils ne soient pas tous récupérés.

Bernard GASTAUD demande si un prix moyen a été calculé par la CARF et s'il existe des comparaisons avec les autres territoires.

Daniel ALBERTI indique que le coût est d'environ 100 € la tonne. Il rajoute que le nouveau problème réside dans la nécessité de trouver un autre site pour accueillir les déchets de la CARF puisque Monaco a mis fin à la convention avec la CARF. Une convention doit être finalisée avec la Métropole pour utiliser le site de l'Ariane.

10. Indemnité de surveillance cantine

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le dispositif permettant de rémunérer les enseignants effectuant des heures supplémentaires durant le temps de cantine pour le compte de la mairie.

En effet, il arrive ponctuellement qu'un enseignant surveille les enfants durant le repas de midi et il est juste de les rémunérer pour ce travail qui incombe à la commune.

La réglementation est fixée par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant à 10,68 € (décret n°2016-670 du 25 mai 2016 et circulaire du ministère de l'éducation nationale du 1^{er} février 2017).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE la création de l'indemnité de surveillance cantine
- FIXE le taux horaire à 10,68 €.

11. CARF – convention de remboursement SITV

Rapporteur : Daniel ALBERTI

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence du numérique, comprenant les antennes TV installées dans la vallée de la Roya.

Cette compétence relevait auparavant du SIVOM et chaque commune versait une cotisation afin de financer cette compétence. Ces sommes ont été intégrées dans le calcul des charges à retenir sur les attributions de compensation des communes de la Roya.

Afin s'assurer l'équité entre communes membres, la CARF propose aux cinq communes une convention afin d'opérer le reversement à ces dernières des montants prélevés sur les attributions de compensation.

Pour la commune de La Brigue, le montant s'élève à 2 625 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la convention annexée à la présente délibération,
- AUTORISE le maire à signer cette convention.

Informations diverses

- Montant trésorerie : environ 232 000 € au 30 août 2017 (dont 100 000 € à rembourser pour la ligne de trésorerie, étant précisé que l'eau n'est pas encore perçue)

- Concernant le rôle de l'eau, suite à un problème informatique entre les logiciels du prestataire de la mairie (SICTIAM) et de la DGFIP, les factures ont été envoyées plus tardivement que d'habitude. Bien qu'il soit mentionné une date limite de paiement au 31 août, le délai est décalé au 15 octobre 2017.
- Travaux voie ferrée – fermeture jusqu'en avril 2018 de la ligne entre Limone et Breil sur Roya
Cette période permettra le raccordement entre le réseau d'assainissement de La Brigue et la station d'épuration de Tende. SNCF Réseau effectuera directement les travaux sur son domaine.
- Travaux en cours – rue saint jacques à Morignole (fin septembre) et Vallée des Près (travaux réalisés)
- TERIS : la procédure d'acquisition amiable est en cours mais toutes les personnes ne souhaitent pas vendre. Indépendamment de l'acquisition, un arrêté de péril sera pris pour les maisons concernées.
- Arrêté interdisant les véhicules de plus de 19 tonnes de traverser les villages de la Roya. Le Maire informe qu'un arrêté a été cosigné par les cinq maires de la vallée.

Questions et information des membres du conseil municipal

Robert ALBERTI informe le conseil municipal que la Maison du Patrimoine va entreprendre prochainement ses travaux d'accessibilité par l'installation d'un ascenseur. Cette opération est financée dans le cadre d'un projet européen.

Alain LANTERI-MINET évoque le projet d'éclairage des fresques de la chapelle Notre-Dame des Fontaines, également financé dans le cadre d'un projet européen.

Jean-Marie SCHIAVOLINI indique que quelques arbres devront être coupés sur site car les racines commencent à endommager la chapelle. Par ailleurs, il sera urgent de réparer la toiture de la chapelle Saint Michel.

Agnès FRANCA demande pourquoi le portrait du nouveau Président n'est pas accroché. Daniel ALBERTI répond que la Préfecture donne à chaque collectivité un portrait et qu'il doit passer le chercher.

Questions du public

La séance est levée à 18h00

SIGNATURES